

CONSULTER LES OFFRES D'EMPLOI



Vous pouvez envoyer des candidatures spontanées mais la démarche la plus efficace est celle de répondre aux offres d'emploi publiées par les employeurs territoriaux. Pour cela, retrouvez toutes les offres sur :

www.emploi-territorial.fr
www.place-emploi-public.gouv.fr
emploi.fncdg.com
www.rdvemploipublic.fr
www.emploipublic.fr
www.lagazettedescommunes.com
(rubriques/emploi-carriere)

RENDEZ-VOUS SUR WWW.CDG50.FR

où vous pourrez déposer votre candidature et consulter les offres d'emploi pour :

- un remplacement par le biais de notre service «Missions Temporaires », la solution pour acquérir de l'expérience en attendant un poste permanent ;
- un emploi permanent en vous inscrivant sur le site «cap-territorial ».

C O N T A C T S

CENTRE DE GESTION
DE LA FONCTION PUBLIQUE
TERRITORIALE DE LA MANCHE

139 rue Guillaume Fouace
CS 12309
50009 SAINT LO cedex



Tél : 02 33 77 89 00
Mail : cdg50@cdg50.fr



Félicitations

Votre inscription sur liste d'aptitude

Votre recherche d'emploi

Nous vous accompagnons

Important

Dans la Fonction Publique Territoriale, la réussite à un concours ne vaut pas recrutement...

AVANT TOUTE CHOSE...
Vous devez procéder à votre inscription sur la liste d'aptitude.



L'inscription sur une liste d'aptitude est valable **deux ans** renouvelable **deux fois** un an sur demande écrite.
Passé les **4 ans**, le lauréat qui n'aura pas été recruté perd le bénéfice de son concours.

PROLONGATION DE VOTRE INSCRIPTION SUR LA LISTE D'APTITUDE, EN CAS DE :

- Congé de maternité, parental, d'adoption ou de présence parentale ;
- Congé d'accompagnement d'une personne en fin de vie ;
- Accomplissement d'un mandat d'élu ou service national ;
- Congé longue durée ;
- Recrutement par une collectivité sur le fondement de l'article 3-1 de la loi du 26 janvier 1984.

Pensez à transmettre les justificatifs précisant les dates de début et de fin de période à comptabiliser au Centre de Gestion organisateur du concours.



LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE...
C'EST 250 MÉTIERS !

Pour trouver celui qui vous correspond, consultez le répertoire des métiers sur le site www.cnfpt.fr

DÉFINISSEZ VOTRE PROJET PROFESSIONNEL
Cela vous permettra de **mieux vous projeter** dans les postes proposés et donc d'être **plus assuré au cours des entretiens** de recrutement.

METTEZ EN VALEUR VOTRE CANDIDATURE
Un **CV propre** et mis à jour avec une **lettre de motivation** claire et concise, le tout adapté au poste proposé, sont les clés d'une **convocation à un entretien**.

RELANCER LES COLLECTIVITÉS
Assurez-vous en « **un coup de fil** » que l'employeur a bien reçu votre candidature et montrez par ce geste l'intérêt que vous portez à leur offre.

PRÉPAREZ-VOUS AUX ENTRETIENS
Une bonne préparation permet de mettre toutes les chances de votre côté.

RÉUNIONS D'INFORMATION

2 par an

Dans la 1^{ère} année de leur inscription sur liste d'aptitude, l'ensemble des lauréats sont invités à une réunion d'information et d'échange au cours de laquelle leur sont présentés les modalités de recherche de poste, ainsi que des informations relatives au bassin d'emplois du département de la Manche.



ENTRETIENS INDIVIDUELS

Des entretiens individuels personnalisés sont proposés aux lauréats **à partir** de leur 3^{ème} année d'inscription afin de les accompagner dans la construction de leur projet professionnel.

